

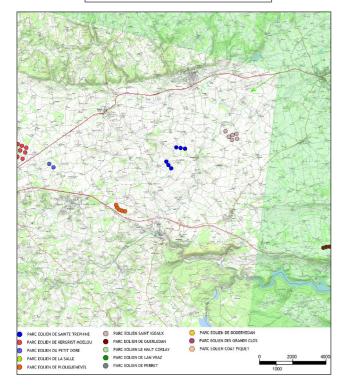
PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD790, EN PARTIE OUEST DE LA VILLE DE CORLAY



Photomontage du projet éolien

PHOTOMONTAGE 28



Caractéristiques de la prise de vue 28

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E1 distante de 7 292 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : *Eolienne E6 distante de 8 686 m*
- Altitude de la prise de vue : 216 mètres
- Date de la prise de vue : mai 2018



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



La prise de vue a été réalisée depuis la RD790, en partie Ouest de la ville de Corlay. L'éolienne la plus proche est implantée à 7 292 mètres de l'observateur (éolienne E1).

Vue du site avant projet

L'observateur est situé sur la RD790, au niveau du hameau du Brugo, en partie Ouest de Corlay. Le hameau est entouré de vastes espaces ouverts agricoles. Le paysage se traduit par de vastes espaces ouverts agricoles créant des points de vues lointains et panoramiques sur le paysage environnant. Néanmoins on remarque que les éoliennes ne sont pas visibles.

Leur impact visuel est totalement masqué par les ondulations des plateaux et par la végétation rurale.



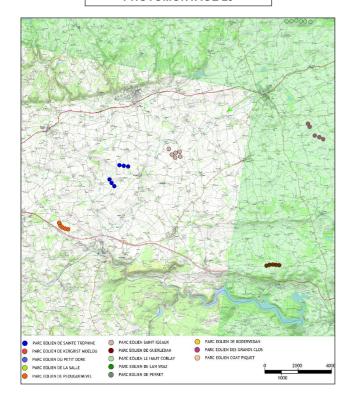
PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD790, À LA SORTIE OUEST DE LA VILLE DE CORLAY



Photomontage du projet éolien

PHOTOMONTAGE 29



Caractéristiques de la prise de vue 29

- Distance de l'éolienne la plus proche : Eolienne E1 distante de 8 825 m
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E6 distante de 10 183 m**
- Altitude de la prise de vue : 190 mètres
- Date de la prise de vue : mai 2018



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

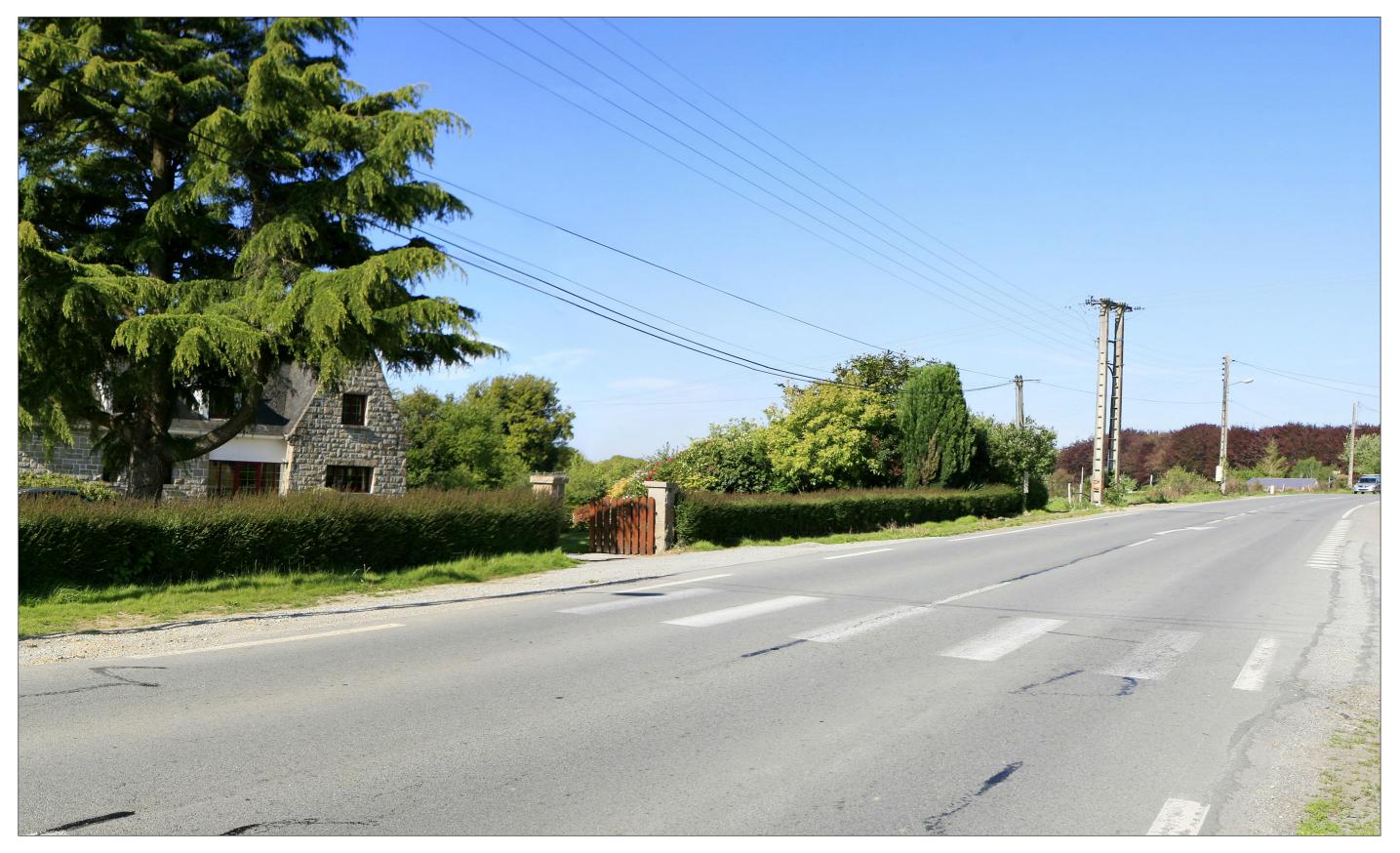


Vue du site avant projet

La prise de vue a été réalisée depuis la RD790, à la sortie Ouest de la ville de Corlay. L'éolienne la plus proche est implantée à 8 825 mètres de l'observateur (éolienne E1).

La ville de Corlay possède un patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques important (*Manoirs*, *églises...*). L'ensemble de ces édifices protégés sont répartis au sein des espaces urbanisés de la ville.

Le front bâti dense et continu, la végétation péri-urbaine et la distance de perception sont autant de facteurs qui masquent totalement le projet éolien.



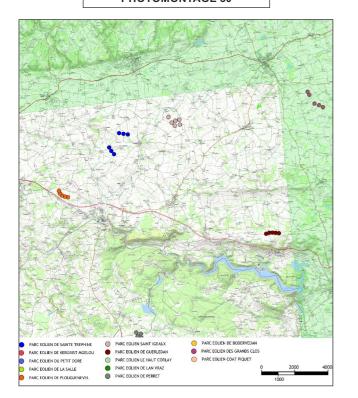
PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD767, À LA SORTIE SUD DE LA VILLE DE CORLAY



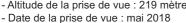
Photomontage du projet éolien

PHOTOMONTAGE 30



Caractéristiques de la prise de vue 30

- Distance de l'éolienne la plus proche : Eolienne E1 distante de 10 100 m
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : Eolienne E4 distante de 11 570 m
- Altitude de la prise de vue : 219 mètres





Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



La prise de vue a été réalisée depuis la RD767, à la sortie Sud de la ville de Corlay. L'éolienne la plus proche est implantée à 10 100 mètres de l'observateur (éolienne E1).

L'observateur est situé sur les plateaux en partie Nord-Est du périmètre d'étude, à la sortie Sud de la ville de Corlay. Avec la distance, la perception des structures lointaines diminue, les éoliennes ne sont pas visibles. Les ondulations des plateaux et la végétation forestière font office d'écrans visuels naturels.

Vue du site avant projet



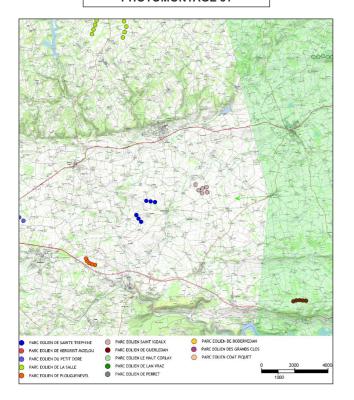
PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD44, AU CENTRE-BOURG DU VILLAGE DE PLUSSULIEN



Photomontage du projet éolien

PHOTOMONTAGE 31



Caractéristiques de la prise de vue 31

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E1 distante de 6 878 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : Eolienne E4 distante de 8 060 m
- Altitude de la prise de vue : 210 mètres
- Date de la prise de vue : mai 2018



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



La prise de vue a été réalisée depuis la RD44, au centre-bourg du village de Plussulien. L'éolienne la plus proche est implantée à 6 878 mètres de l'observateur (éolienne E1).

Plussulien est un petit village typique de ce paysage Breton, implanté à distance du projet éolien.

Le point de vue permet de rendre compte de la perception visuelle type d'un automobiliste ou d'un piéton depuis le centre-bourg du village.

La présence d'un front bâti continu et dense, ainsi que la présence de végétation péri-urbaine permet de masquer l'impact visuel des éoliennes.

Vue du site avant projet



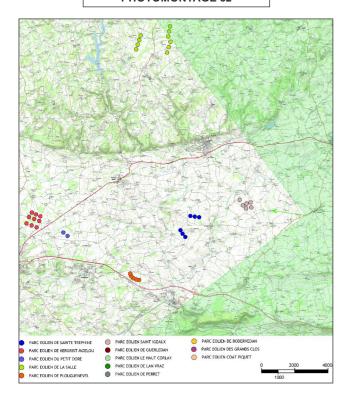
PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD44, À LA SORTIE SUD-OUEST DU VILLAGE DE PLUSSULIEN



Photomontage du projet éolien

PHOTOMONTAGE 32



Caractéristiques de la prise de vue 32

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E6 distante de 8 328 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E1 distante de 9 646 m**
- Altitude de la prise de vue : 215 mètres
- Date de la prise de vue : mai 2018



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



Vue du site avant projet

La prise de vue a été réalisée depuis la RD44, à la sortie Sud-Ouest du village de Plussulien. L'éolienne la plus proche est implantée à 8 328 mètres de l'observateur (éolienne E6).

Les points de vue vers le projet éolien depuis les axes routiers sont extrêmement différents au sein de ce paysage de bocage.

Les axes routiers sont les principaux vecteurs de perception du projet éolien.

Les ondulations du relief et la végétation contribuent à limiter les perceptions visuelles lointaines.

Ce constat atténue fortement l'impact visuel du projet éolien



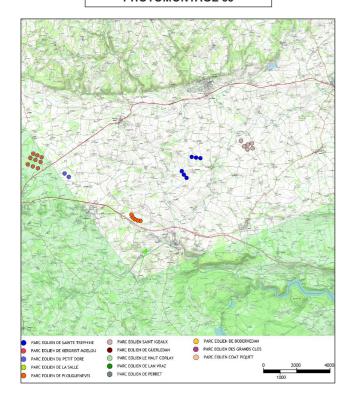
PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD76, AU CENTRE-BOURG DE PLÉLAUFF



Photomontage du projet éolien

PHOTOMONTAGE 33



Caractéristiques de la prise de vue 33

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E6 distante de 6 914 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E1 distante de 8 343 m**
- Altitude de la prise de vue : 171 mètres
- Date de la prise de vue : mai 2018



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



La prise de vue a été réalisée depuis la RD76, au centre-bourg du village de Plélauff L'éolienne la plus proche est implantée à 6 914 mètres de l'observateur (éolienne E6).

L'observateur est situé en partie Sud du périmètre d'étude, à environ 7 km du projet éolien.

Avec la distance, la perception des structures lointaines diminue.

Les plateaux ainsi que la végétation forestière font office d'écrans visuels naturels qui masquent les points de vue vers le projet éolien.

Vue du site avant projet



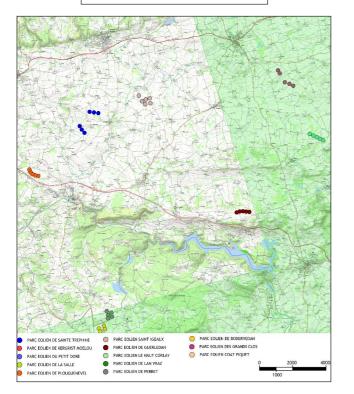
PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LE PORT DU LAC DE GUERLÉDAN



Photomontage du projet éolien

PHOTOMONTAGE 34



Caractéristiques de la prise de vue 34

- Distance de l'éolienne la plus proche : Eolienne E6 distante de 13 828 m
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E3 distante de 14 359 m**
- Altitude de la prise de vue : 139 mètres - Date de la prise de vue : mai 2018



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



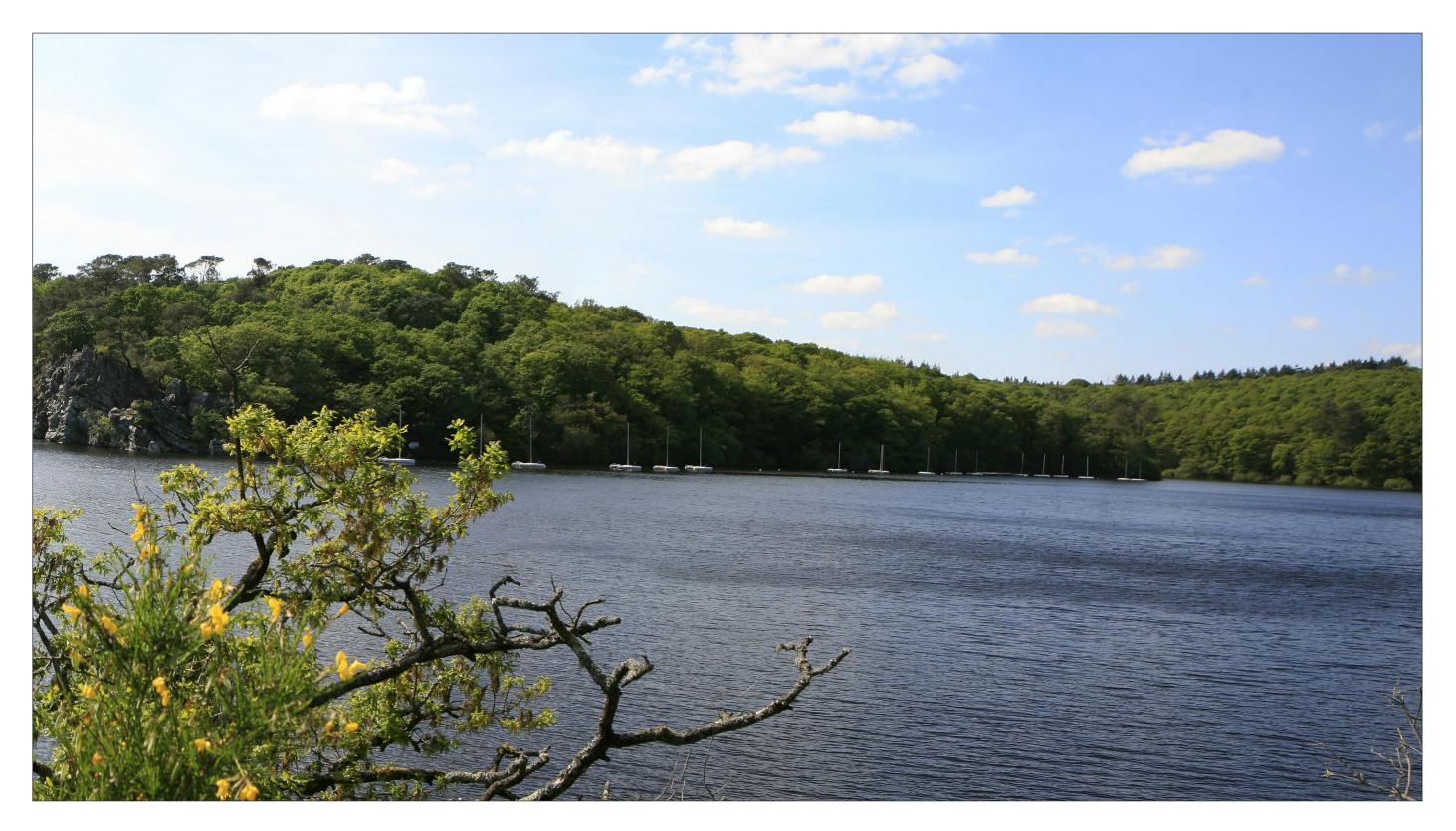
La prise de vue a été réalisée depuis le port de loisirs du Lac de Guerlédan. L'éolienne la plus proche est implantée à 13 828 mètres de l'observateur (éolienne E3).

La prise de vue a été réalisée depuis le Lac de Guerlédan. Elle rend compte de la perception visuelle type depuis les rives du lac.

Le Lac de Guerlédan présente un taux de fréquentation touristique très important, il est necessaire de rendre compte du risque d'impact visuel depuis ces secteurs sensibles.

Avec la distance, la perception des structures lointaines diminue, de plus, les fortes variations du relief des plateaux, ainsi que la présence de la végétation forestière font office d'écrans visuels naturels qui masquent totalement les points de vue vers le projet éolien.

Vue du site avant projet



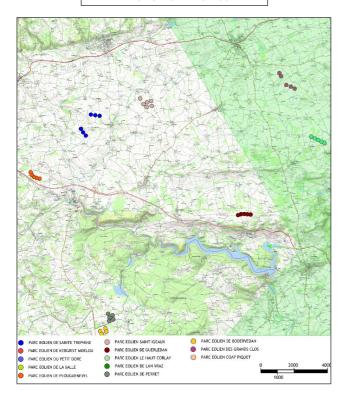
PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LE CROISEMENT RN164/RD767, AU NORD-OUEST DE LA VILLE DE MÛR-DE-BRETAGNE



Photomontage du projet éolien

PHOTOMONTAGE 35



Caractéristiques de la prise de vue 35

- Distance de l'éolienne la plus proche : Eolienne E1 distante de 14 493 m
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E4 distante de 15 040 m**
- Altitude de la prise de vue : 154 mètres - Date de la prise de vue : mai 2018



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



La prise de vue a été réalisée depuis le croisement de la RN164 et de la RD767, au Nord-Ouest de la ville de Mûr-de-Bretagne. L'éolienne la plus proche est implantée à 14 493 mètres de l'observateur (éolienne E1).

Le photomontage permet de rendre compte de la perception visuelle type d'un automobiliste ou d'un piéton, à la sortie de la ville de Mûr-de-Bretagne. Mûr-de-Bretagne est la ville la plus importante située en partie Est, à l'extérieur du périmètre d'étude.

Avec la distance, la perception des éoliennes projetées disparait totalement.

Les ondulations du relief masquent les points de vue vers le projet éolien de Sainte-Tréphine.

Vue du site avant projet



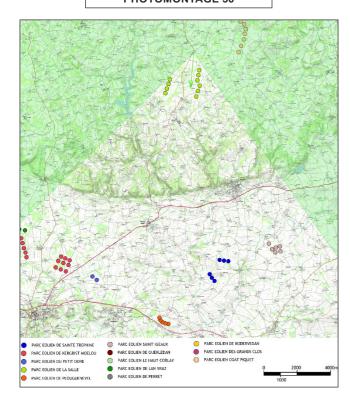
PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD8, AU HAMEAU DU REST, EN PARTIE SUD DU VILLAGE DE KERIEN



Photomontage du projet éolien

PHOTOMONTAGE 36



Caractéristiques de la prise de vue 36

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E3 distante de 12 540 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E6 distante de 13 764 m**
- Altitude de la prise de vue : 260 mètres
- Date de la prise de vue : mai 2018



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



La prise de vue a été réalisée depuis la RD8, au hameau du Rest, au Sud du village de Kerien. L'éolienne la plus proche est implantée à 12 540 mètres de l'observateur (éolienne E3).

Le village de Kerien est située sur les plateaux Nord *(les Monts d'Arrée)*, à une altitude moyenne d'environ 260 mètres. Avec la distance, la perception des structures lointaines s'atténue fortement, les éoliennes ne sont pas visibles. Les ondulations du relief et la végétation bocagère masquent les éoliennes projetées. **Il n'y a pas de risque de covisibilité avec le parc existant de Lanrivain**.

Vue du site avant projet



PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

13.0 LES MESURES ENVISAGÉES POUR ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER LES IMPACTS DU PROJET

La confrontation des éléments du projet éolien au contexte paysager local fait émerger des impacts paysagers.

La séquence "Eviter, Réduire, Compenser" a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement et au paysage, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Afin d'améliorer l'efficacité des mesures de réduction, des mesures d'accompagnement ont été également étudiées dans le cadre du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Ces mesures, qui visent à contribuer à l'amélioration du cadre de vie des riverains, ont été discutées et choisi en concertation avec la commune d'accueil du parc éolien.

13.1 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS VISUELS LIÉES À LA CONCEPTION DU PROJET ÉOLIEN

13.11. RAPPEL DES DISPOSITIONS PRISES DANS LE CHOIX DU SITE POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES IMPACTS VISUELS.

Les dispositions prises en compte dans le choix du site d'implantation sont :

- Les lignes de force du paysage :
 - . le relief et l'orientation du plateau central
 - . le relief et la répartition des vallées (vallée du Blavet, vallée du Sulon).
 - . les axes de circulation (RN164, RD790, RD8, RD5...)
 - . la végétation (répartition et orientation de la végétation bocagère et des bandes de végétation rivulaires).
- L'orientation majeure du territoire (à l'échelle du périmètre d'étude et du site d'implantation du projet éolien).
- Les variations du relief (répartition des zones sommitales du plateau et des vallées).
- L'occupation au sol, des zones agricoles, des espaces boisés, des chemins ruraux et du parcellaire.
- Les contraintes paysagères et patrimoniales (présence et caractéristiques des MH et sites protégés...).

13.12. RAPPEL DES DISPOSITIONS PRISES DANS LE CHOIX DES IMPLANTATIONS POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES IMPACTS VISUELS.

Les dispositions prises en compte dans le choix des implantation des éoliennes sont :

- Les contraintes techniques (contraintes d'éloignement, contraintes foncières...).
 - zone de recul minimale de 500 m par rapport aux habitations.
 - zone de recul minimale de 200 m, autour des axes routiers (RD).
 - zone de recul minimale de 200 m, autour de la ligne électrique THT
 - zone de recul minimale de 150 m, autour des espaces boisés.
 - périmètre de protection de 1 000 m, autour des Monuments Historiques.
 - périmètre de protection, autour du faisceau Hertzien Télécommunication.
 - Surface de survol des pales (diamètre 110 mètres)

- La logique d'implantation du projet éolien est fonction :

- de l'orientation majeure du territoire marquée par le plateau central et les coteaux des vallées du Blavet et du Sulon.
- des ondulations et variations du relief (répartition des éoliennes sur les points hauts du relief du plateau et en coteaux).
- de l'occupation au sol, des zones agricoles et des espaces boisés (paysage de bocage).
- de la présence des chemins d'exploitation agricoles et de la répartition du parcellaire.
- de l'interdistance entre les éoliennes et des différentes contraintes d'éloignement.
- des risques de visibilité et de surplomb par rapport aux espaces urbanisés et sensibles.

- Le concept d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine :

Le scénario d'implantation vise à atténuer le risque d'impact visuel des éoliennes, en favorisant une intégration paysagère en cohérence avec le territoire d'accueil.

Pour palier aux variations altimétriques, 3 hauteurs de mâts ont été choisies :

- Eolienne E1 et E2: hauteur du mât 68 mètres, diamètre du rotor 114 mètres, hauteur totale 125 mètres en bout de pale (2.6 MW).
- Eolienne E3 : hauteur du mât 80 mètres, diamètre du rotor 114 mètres, hauteur totale 137 mètres en bout de pale (2.1 MW).
- Eoliennes E4, E5 et E6: hauteur du mât 93 mètres, diamètre du rotor 114 mètres, hauteur totale 150 mètres en bout de pale (2.1 MW).
- . L'implantation "raisonnée" des éoliennes s'appuie sur la répartition des zones sommitales du plateau central et sur l'orientation des coteaux de la vallée du Blavet, ainsi que sur la trame géométrique définie par la végétation bocagère, les axes de circulation et les espaces urbanisés.
- . Répartition des éoliennes en respectant une inter-distance cohérente entre les machines et en tenant compte des contraintes d'éloignement (axes routiers, bâtis, ligne THT, espaces boisés...), ainsi que des zones de servitudes techniques (Faisceaux Hertziens) et environnementales.
- . Privilégier la lisibilité paysagère :
- Le concept d'implantation répartit en 2 secteurs distincts et rapprochés, vise à préserver le paysage et la qualité de vie des habitants, en limitant l'impact visuel des éoliennes par rapport aux espaces urbanisés et sensibles (ex : Chapelle Saint-Eloi, Moulin de Kermarc'h...).

13.2 MESURES DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES IMPACTS VISUELS LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET ÉOLIEN

Dans le cadre du projet éolien de Sainte-Tréphine, certains impacts paysagers n'ont pu être évités, notamment sur la commune d'accueil du projet éolien.

Ainsi, dans le cadre de la séquence "Eviter, Réduire et Compenser", des mesures visant à réduire ces effets ont été mises en place.

En complément de ces mesures de réduction, des mesures d'accompagnement ont été réfléchies avec les acteurs locaux. Ces mesures sont destinées à accompagner l'insertion du parc éolien dans le territoire en permettant une mise en valeur paysagère et patrimoniale de l'existant ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Les mesures environnementales, notamment quand il s'agit de plantation, restent en parfaite cohérence avec les enjeux écologiques identifiés.

13.21 MESURES DE RÉDUCTION LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET.

1. UN ESPACE DE STATIONNEMENT ET D'INFORMATION

Il serait intérressant de prévoir la réalisation d'un ou plusieurs espaces de stationnement, au sein du parc éolien. La création d'espaces de stationnement permettra aux automobilistes de s'arrêter afin de pouvoir contempler le parc éolien en toute sécurité.

Il s'agit de prévoir une aire de stationnement au sein du parc éolien, en bordure d'un axe de circulation, afin d'éviter des stationnements anarchiques au pied des éoliennes ou dans les espaces cultivés.

Un aménagement végétal d'arbres de haute-tige apportera de l'ombre aux véhicules stationnés et permettra de marquer et de repérer l'espace de stationnement. Il convient de favoriser l'ouverture visuelle vers le parc éolien.

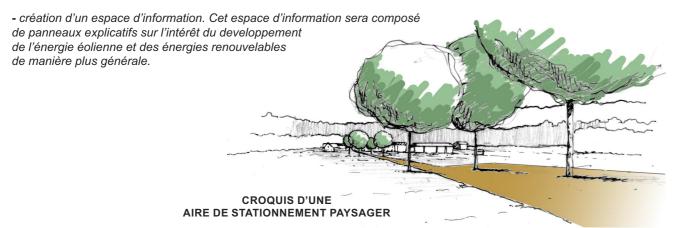
L'accompagnement végétal devra être réalisé en utilisant de préférence des végétaux locaux, endémique à la région, de manière à favoriser l'intégration paysagère dans le paysage environnant.

Ces espaces de stationnement peuvent également servir de support à la mise en place de panneaux d'information concernant le parc éolien et/ou le repèrage sur plan d'un cheminement de découverte du parc.

Nota : aucune plantation ne doivent être mises en place à moins de 200 mètres des éoliennes. Si ces mesures favorisent l'intégration paysagère du projet, elles génèrent un risque important d'attirance des insectes qui sont chassés par les oiseaux et les chiroptères. Augmentant par la même, les risques de "collision" avec les éoliennes.

Proposition de localisation de l'aire de stationnement :

- création d'un espace de stationnement à proximité du parc éolien de Sainte-Tréphine, en bordure de la route communale reliant Sainte-Tréphine au hameau de Notheret.



Réaliser une insertion paysagère de structures de 150 mètres de hauteur au sein d'un espace de plateaux peu paraître utopique. Cependant un traitement paysager peut être adapté pour les infrastructures secondaires, tels que : les chemins d'accès, les postes de livraison, les axes de circulation ainsi que les zones urbanisées ayant une relation visuelle directe avec le parc éolien.

2. LES CHEMINS D'ACCÈS

Les chemins existants d'accès aux éoliennes sont essentiellement des chemins destinés à l'exploitation agricole. Ils doivent conserver cette nature. Il faut donc éviter la pose de revêtement de type enrobé. Ces chemins sont le support naturel de découverte des éoliennes, ils font donc partie intégrante du projet.

Le projet prévoit de favoriser l'utilisation des chemins existants et de minimiser au maximum la création de nouvelles voies d'accès sur le site.

Lorsque la création de chemins d'accés s'avére necessaire, il est prévu de situer autant que possible les cheminements sur les limites des parcelles, afin d'éviter un morcellement excessif du parcellaire et permettre de réduire l'impact sur les zones cultivées.

Nota : aucun semis ne doit être mis en place à moins de 200 mètres des éoliennes.

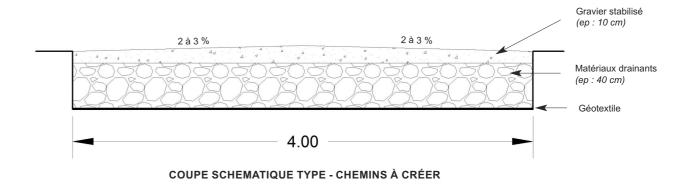
Ces mesures favorisent l'intégration paysagère du projet éolien, mais elles génèrent un risque trop important d'attirance des insectes qui sont chassés par les oiseaux et les chiroptères.

Proposition d'intervention :

La mise en place d'un revêtement de type stabilisé gravillonné (pierres concassées locales) représente la solution la plus simple et la plus sobre pour le traitement des chemins d'accés aux éoliennes.

Ce traitement permettra d'éviter le développement des plantes adventices, et surtout, il limitera les tâches d'entretien au maximum.

Les opérations d'entretien se limiteront à un désherbage mécanique, si nécessaire. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé sur le site.



3. LE TRAITEMENT DES PIEDS DES ÉOLIENNES

Le traitement des pieds des éoliennes, véritables objets technologiques contemporains est un point important à traiter. L'aménagement doit être adapté à la situation d'implantation, et surtout ne doit pas nécessiter un entretien trop important.

Il est important de tenir compte de l'occupation au sol et de l'environnement proche des éoliennes (implantation au sein d'un espace boisé ou d'un espace ouvert agricole).

Le but est de renforcer les caractéristiques d'insertion du projet. Il est possible de souligner l'accompagnement paysager du projet par le rappel de certaines caractéristiques du paysage, tel que : des essences de graminées caractéristiques de la région, une texture particulière de l'occupation du sol, la présence forte d'une activité (telle qu'une culture spécifique), etc.

Si ces mesures favorisent l'intégration paysagère du projet, elles génèrent néanmoins un risque important d'attirance des insectes qui sont chassés par les oiseaux et les chiroptères.

Aussi, afin d'éviter ce type de phénomène, nous préconisons un traitement extrêmement sobre du pied des éoliennes et des plateformes.

Aucune plantation, ni semis de graminées ne sera mis en place aux pieds des éoliennes, car si ces mesures permettent de favoriser l'insertion paysagère des éoliennes, elles génèrent un risque trop important d'attirance des insectes qui sont chassés par les oiseaux et les chiroptères. Augmentant par la même, les risques de "collision" avec les éoliennes.

Le traitement du pied des éoliennes doit être raisonné par secteur, afin d'éviter une disparité trop importante. Une uniformité d'aménagement doit être conservée dans le traitement paysager de l'ensemble du parc éolien. La simplicité et la sobriété sont de mise pour le traitement du pied des aérogénérateurs. Un traitement d'insertion réussit ne doit quasiment pas se remarquer.

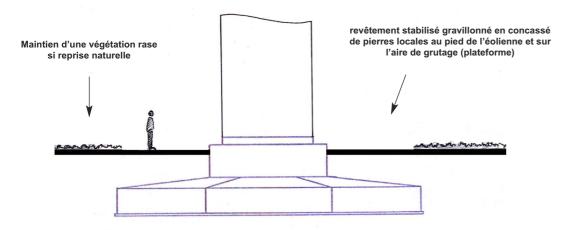
Proposition de traitement du pied des éoliennes du projet éolien :

- traitement par la mise en place d'un revêtement stabilisé gravillonné :

La mise en place d'un revêtement de type stabilisé gravillonné (pierres concassées locales) représente la solution la plus simple et la plus sobre pour insérer le pied des éoliennes au sein d'un milieu agricole.

Ce traitement permettra d'éviter le développement des plantes adventices, et surtout, il limitera les tâches d'entretien au maximum. Les opérations d'entretien se limiteront à un désherbage mécanique, si nécessaire.

Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé sur le site.



COUPE SCHÉMATIQUE DE TRAITEMENT DU PIED DES ÉOLIENNES

4. LES TRANSFORMATEURS

Il est judicieux d'implanter un modèle d'aérogénérateur dont le transformateur est intégré dans le mât au pied de l'éolienne. Ainsi le transformateur sera totalement invisible de l'extérieur.

Ce choix permet d'éviter l'implantation de structures annexes parasitant l'espace périphérique des éoliennes.

Le porteur de projet a prévu un modèle d'éolienne avec le transformateur intégré au mat.

5. LES CÂBLES DE CONNEXION

Il est prévu que les câbles de connexion entre les éoliennes soient enterrés.

6. LES COURS D'EAU ET LES CHEMINS DE RANDONNÉES

Les cours d'eau et les chemins de randonnées peuvent être un support de découverte et d'intégration du site éolien.

De par leur présence au sein du périmètre d'étude et à proximité du projet éolien, ils peuvent participer à la découverte des aérogénérateurs et ainsi contribuer à la valorisation du parc éolien.

Les cours d'eau (le Blavet, le Sulon...) sont des supports d'itinéraires de découverte ou de developpement du tourisme vert.

Il serait intéressant d'utiliser ou de créer un itinéraire de découverte agrémenté de points de vue particuliers.

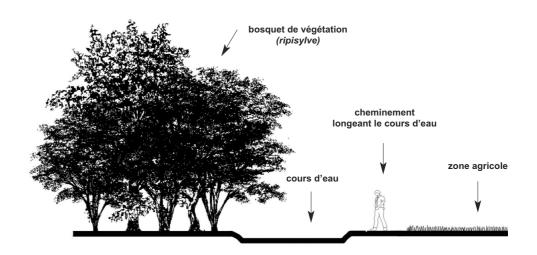
Le développement, l'entretien et le balisage de ces chemins de découverte du territoire sont des éléments qui peuvent favoriser l'intégration du projet éolien dans le paysage environnant.

Le raccordement de ces chemins à des GR existants ou à un sentier thématique de découverte des éoliennes par exemple, permettrait de renforcer le lien entre le projet éolien et le territoire d'accueil.

En plus, de leur rôle écologique (faunistique et floristique), les cours d'eau et les chemins de randonnées sont une composante à part entière du paysage.

Leur création , leur réhabilitation et leur entretien contribuent à l'intégration paysagère du parc éolien.

De plus, la developpement du tourisme vert et en cohérence avec le developpement des énergies renouvelables.



COUPE SCHEMATIQUE TRAITEMENT DES COURS D'EAU